

Sntl — Syndicat national des transports légers

Présentation du syndicat

**Syndicat national
des transports légers**

Adresse
19 Boulevard Malesherbes
— 75008 Paris

Téléphone
01 55 27 37 27

Email
contact@sntl.fr

Sntl — Qui sommes nous ?

Le Syndicat National des Transports Légers défend les intérêts des transporteurs légers (PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes en deux ou quatre roues).

Nous représentons des entreprises de toutes tailles réparties sur tout le territoire et œuvrant dans les métiers de la livraison urbaine et inter-urbaine : course, express, messagerie.

Nous sommes également adhérents à l'Union TLF.

QUI SOMMES NOUS ?

Les instances du Sntl

Un conseil d'administration de chefs d'entreprises élus par leurs pairs se réunit tous les deux mois pour échanger sur les sujets d'actualité et fixer les grandes orientations du Sntl.

Un délégué général est chargé de les mettre en œuvre et d'accompagner quotidiennement les adhérents.

Une assemblée générale est convoquée tous les ans, fin janvier, pour présenter aux adhérents le travail effectué l'année passée et présenter les projets de l'année à venir.

QUI SOMMES NOUS ?

Le Sntl a trois missions principales

- **Représenter** et **défendre** les intérêts des professionnels du secteur auprès des pouvoirs publics, de l'administration, des syndicats de salariés
- **Accompagner** et **informer** ses adhérents sur l'actualité générale, juridique, sociale et économique
- **Valoriser** ses entreprises et leurs métiers auprès du grand public et des donneurs d'ordres

Sntl — Nos engagements

Le Sntl est un syndicat qui défend des **valeurs fortes**, il œuvre pour une meilleure reconnaissance des métiers qu'il représente.

Par ses actions, il défend un secteur d'activité dans lequel les lois et les réglementations en vigueur, les conditions de travail des salariés, les relations avec les clients et les donneurs d'ordres sont respectées et respectables.

NOS ENGAGEMENTS


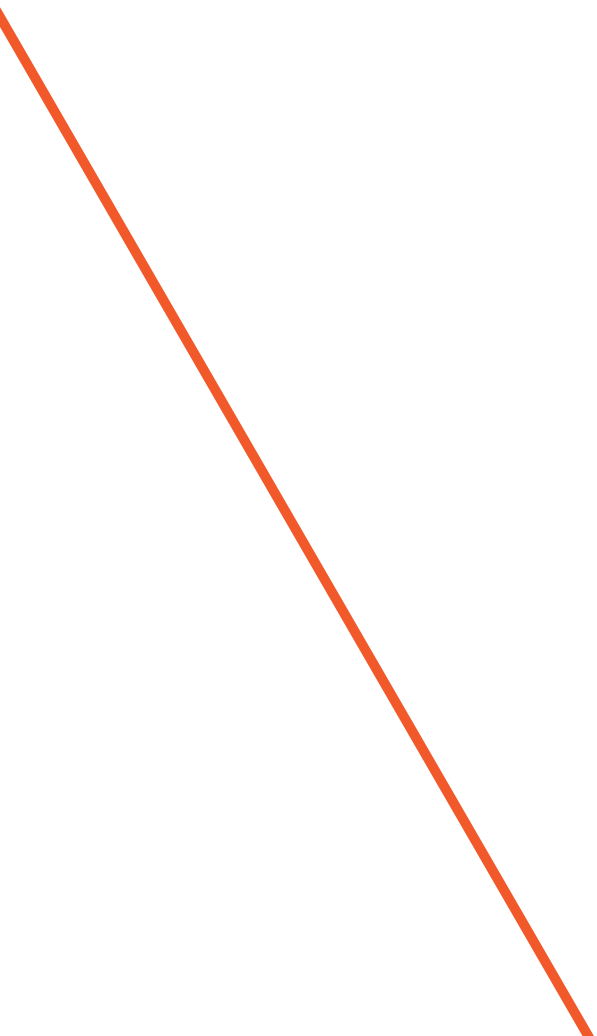
Ainsi, le SntI s'engage à :

- Participer à **l'évolution stratégique du transport léger** dans un contexte économique, social et politique complexe qui implique une vigilance constante pour préserver nos intérêts.
- Participer à **l'évolution des textes réglementaires** qui régissent nos activités et non plus les subir.
- S'engager dans un rassemblement professionnel de nature à **peser sur les décisions des pouvoirs publics.**
- **Une écoute permanente et professionnelle** : avis, conseils, soutien, afin de mieux appréhender les évolutions de notre secteur d'activité.
- **Rencontrer et échanger** avec nos confrères.



Sntl — Ce que nous vous apportons

Le Sntl offre à ses adhérents un **soutien concret** dans la gestion quotidienne de leur entreprise mais aussi dans les périodes les plus difficiles.



CE QUE NOUS VOUS APPORTONS

Nous mettons à la disposition de nos adhérents un soutien juridique permanent afin de les éclairer sur :

- Le droit social
- Le droit du travail
- Les lois et réglementations en vigueur et leurs évolutions
- La convention collective
- Les décisions de justice et la jurisprudence

CE QUE NOUS VOUS APPORTONS

Le site internet du Sntl (sntl.fr) dispose d'un espace dédié aux adhérents. Ils peuvent y retrouver et y télécharger :

- Des modèles de contrats types (CDD, CDI, sous-traitance, donneurs d'ordres)
- De modèles d'affichage obligatoire dans l'entreprise
- Des modèles de formulaires administratifs
- Des textes législatifs et réglementaires

CE QUE NOUS VOUS APPORTONS

Avantages

Acteur reconnu et respecté, le Sntl a noué de **nombreux partenariats** avec des professionnels de tous horizons pour permettre à ses adhérents de **bénéficier de conseils, de promotions et des services exclusifs.**

Ils sont référencés sur le site internet du Sntl dans l'onglet « nos partenaires ».

Les adhérents du Sntl peuvent bénéficier de ces avantages pour :

- La mutuelle et la prévoyance santé
- L'assurance des véhicules et marchandises
- La formation professionnelle
- Les solutions logicielles et digitales
- La presse professionnelle
- Les imprimés et les consommables
- Les véhicules

CE QUE NOUS VOUS APPORTONS

Avantages

Afin de maintenir un **lien fort avec ses adhérents**, le Snti publie une **newsletter mensuelle**. Elle les informe de l'avancement des projets et des combats en cours, de l'actualité générale du secteur, des évolutions juridiques et économiques, des nouveautés chez nos partenaires.



En-tête de la newsletter

Sntl — Nous rejoindre

Pourquoi adhérer au Sntl ? Pour rejoindre un syndicat qui défend sa profession, pour bénéficier d'une large gamme de prestations et de services, pour vous unir à des professionnels qui partagent des valeurs et des intérêts communs, pour participer aux évolutions du secteur du transport léger.

Comment adhérer au Sntl ? Allez dans l'onglet dédié de notre site, « adhérer au Sntl ». Vous devrez y remplir un court questionnaire informatif avant d'être contacté par le délégué général.

Pour toute question, nous sommes à votre écoute par téléphone au **01.55.27.37.27** ou par mail sur **contact@sntl.fr**.